



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'AFELCUQAM

PROCÈS-VERBAL de la 5^{ème} assemblée générale de l'AFELC-UQAM pour l'année académique 2014-2015 tenue le 18 février 2015 à 12 h 30 au Le National, 1220 Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec). H2L 2G9.

ÉTAIENT PRÉSENT-E-S

La présence de 784 personnes a été constatée.

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée forment le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

0. Procédures

0.1. Ouverture

- IL EST PROPOSÉ que l'assemblée soit ouverte à 13h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0.2 Présidium

- IL EST PROPOSÉ que Benjamin Gingras agisse à titre d'animateur et que Viviane Caron agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0.3 Adoption du dernier procès-verbal

0.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

0. Procédures

0.1. Ouverture

0.2. Présidium

0.3. Adoption du dernier procès-verbal

0.4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.5. Avis de motion

1. Levée de cours

2. Lutttes sociales 2015

2.1. Grève(s)

2.2. Plan d'action

3. Fermeture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0.5 Avis de motion

- VOTE sur la considération de l'AVIS DE MOTION de modifier le règlement 10 de chapitre 5 des règlements de l'AFELC afin d'ajouter la considération d'un quorum extraordinaire de 10% lors d'un vote de grève de deux jours et plus.

REJETÉ À MAJORITÉ

213 POUR ; 313 CONTRE ; 28 ABSTENTION

L'AVIS DE MOTION ne sera pas ouvert.

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE EST JUGÉE NON-RECEVABLE

4 INTERVENTIONS SUR UN MINIMUM DE 5

1. Levée de cours

- IL EST PROPOSÉ qu'il y ait une levée des cours de 14h00;

Qu'il y ait une pause de 14h00 à 14h30 pour effectuer ces levées de cours.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de scinder la proposition en deux parties :

PREMIÈRE PROPOSITION : Qu'il y ait une levée des cours de 14h00.

DEUXIÈME PROPOSITION : Qu'il y ait une pause de 14h00 14h30 pour effectuer ces levées de cours.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA PREMIÈRE PROPOSITION

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA DEUXIÈME PROPOSITION

REJETÉE À MAJORITÉ

2. Luites sociales 2015

2.1. Grève(s)

- IL EST PROPOSÉ que se tienne une plénière d'une heure sur le sujet de la grève et des sujets qui l'entourent.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de limiter les tours de parole à 3 minutes.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que ce tienne une plénière d'une heure sur le sujet de la grève et des sujets qui l'entourent.

Que les tours de paroles soient limitées à 3 minutes.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Début de la plénière à 14h15.

Fin de la plénière à 15h15.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE de terminer les tours de parole restants. Les interventions restantes s'élèvent au nombre de six(6) personnes.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que l'AFELC soit en grève du 23 mars jusqu'au 2 avril.

Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-s, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec.

Que l'on invite les membres de l'AFELC à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 2 avril et à la manifestation du 21 mars «Lançons le printemps».

Que ces moyens de pression soient entrepris comme un ultimatum lancé au gouvernement en réponse aux présentes mesures d'austérité.

Que l'on exige du gouvernement la fin des compressions budgétaires et un réinvestissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics.

De renoncer aux projets de loi 10 et 20.

De réouvrir le débat sur la loi 3.

Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction le 7 avril.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de biffer «Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-s, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec.»

REJETÉE À MAJORITÉ

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter une dérogation pour le certificat en francisation :

Que les étudiant-e-s dans le certificat en francisation conservent leurs cours dans le cas où la grève est déclenchée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter «Qu'advenant le cas où le plancher de grève de 30 000 personnes ne soit pas atteint, que l'AFELC soit en grève le 2 avril afin de participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ».

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de baisser le plancher de grève de 30 000 à 15 000 personnes.

REJETÉE À MAJORITÉ

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter une dérogation pour la troisième année du baccalauréat en communication (cinéma) :

Que l'accès à l'UQAM et à ses locaux de postproduction soit assuré en tout temps aux étudiant-e-s de 3ème année au baccalauréat en cinéma et en télévision ainsi qu'aux membres du personnel «uqamien» qui leur assureront un soutien tant technique qu'artistique afin que soit maintenue la postproduction des films de fin

d'études et ce, quoiqu'il arrive.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter à la dérogation la première année du baccalauréat en communication (télévision).

REJETÉE À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter à la dérogation la deuxième année du baccalauréat en communication (cinéma) :

Que les étudiants de cinéma 2e année aient accès au matériel de tournage fourni par le programme pour le tournage du 26 au 30 mars ainsi que « les étudiants de cinéma 2e année » dans la liste des programmes faisant partis de la dérogation.

REJETÉE À MAJORITÉ

179 POUR ; 270 CONTRE ; 119 ABSTENTION

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉ AU DEUX TIERS

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter «Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours».
- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter «Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de Communication avec l'exécutif de l'AéESG».

ADOPTÉ À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

◦ DE RETOUR SUR L'AMENDEMENT TEL QUE SOUS-AMENDÉ :

Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours.

Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de Communication avec l'exécutif de l'AéESG

ADOPTÉ À MAJORITÉ

• DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que l'AFELC soit en grève du 23 mars jusqu'au 2 avril.

Que cette grève soit déclenchée à condition qu'un plancher de 30 000 personnes, incluant étudiant-e-s, employé-e-s, enseignant-e-s, etc., réparties sur au minimum 3 campus au Québec.

Que l'on invite les membres de l'AFELC à la manifestation nationale de l'ASSÉ du 2 avril et à la manifestation du 21 mars «Lançons le printemps».

Que ces moyens de pression soient entrepris comme un ultimatum lancé au gouvernement en réponse aux présentes mesures d'austérité.

Que l'on exige du gouvernement la fin des compressions budgétaires et un réinvestissement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics.

De renoncer aux projets de loi 10 et 20.

De réouvrir le débat sur la loi 3.

Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction le 7 avril.

Qu'advenant le cas où le plancher de grève de 30 000 personnes ne soit pas atteint, que l'AFELC soit en grève le 2 avril afin de participer à la manifestation organisée par l'ASSÉ

Que les exécutant-e-s de l'AFELC soient mandaté-e-s de faire une tournée de classe dans les cours de gestion et d'administration commandés par la Faculté de communication afin de mobilisé les membres de l'AéESG qui sont dans ces cours.

Que le comité exécutif de l'AFELC soit également mandaté de négocier les examens communs auprès des cours de l'École des Sciences de la Gestion (ESG) et de

Communication avec l'exécutif de l'AéESG

Que l'accès à l'UQAM et à ses locaux de postproduction soit assuré en tout temps aux étudiant-e-s de 3ème année au baccalauréat en cinéma et en télévision ainsi qu'aux membres du personnel «uqamien» qui leur assureront un soutien tant technique qu'artistique afin que soit maintenue la postproduction des films de fin d'études et ce, quoiqu'il arrive.

Que les étudiant-e-s dans le certificat en francisation conservent leurs cours dans le cas où la grève est déclenchée.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

284 POUR ; 268 CONTRE ; 21 ABSTENTION

IL Y A DEMANDE DE RECOMPTAGE.

JUGÉ RECEVABLE PAR L'ANIMATEUR

- RECOMPTAGE sur la PROPOSITION PRINCIPALE.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

290 POUR ; 289 CONTRE ; 19 ABSTENTION

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE de lever les cours de 18h00.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter «Que l'on prenne une pause de l'Assemblée générale de 18h00 à 19h00 afin de lever les cours».

REJETÉE À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE est demandée.

ADOPTÉ AU DEUX TIERS

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que les étudiant-e-s au baccalauréat de télévision, 3e année, aient accès à tous les locaux afin d'effectuer les enregistrements studios et de post-production.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

REJETÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que, dans le cas où un blocage de l'UQAM est organisé par un des syndicats ou une association étudiante de l'UQAM, l'AFELC soit en grève.

Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins, que l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève.

Que dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de biffer le terme « associations étudiantes » dans la section « Que, dans le cas où un blocage de l'UQAM est organisé par un des syndicats ou une association étudiante de l'UQAM, l'AFELC soit en grève. »

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que, dans le cas où un blocage de l'UQAM est organisé par un des syndicats de l'UQAM, l'AFELC soit en grève.

Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de deux (2) jours et moins, que l'AFELC entre en grève pendant ces journées de grève.

Que, dans le cas d'un déclenchement de grève d'un syndicat de l'UQAM de plus de deux (2) jours, qu'une assemblée générale de déclenchement de grève soit convoquée dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce de cette dite grève.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE de mise en dépôt de la proposition telle qu'amendée.

REJETÉE À MAJORITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE EST DEMANDÉE.

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que les étudiant-e-s de l'AFELC soient en grève le 23 février dans le cadre de la semaine d'actions contre l'austérité afin de permettre à ses membres de participer aux activités réalisées durant la journée.

Que l'AFELC invite les autres associations étudiantes qui ont une assemblée générale cette semaine à faire de même.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que, dans le cas qu'une loi spéciale soit adoptée par l'assemblée nationale, l'AFELC encourage publiquement les syndicats à désobéir à cette dite loi.
 - PROPOSITION D'AMENDEMENT d'ajouter «et à toute loi limitant les syndicats et organisations de se défendre» à la fin de la proposition.

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT de modifier «à toute loi limitant les syndicats et organisations de se défendre» pour «à toute loi limitant les syndicats et organisations dans l'affirmation de leur mécontentement »

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT d'ajouter « par rapport aux politiques d'austérité » à la fin de l'amendement.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR L'AMENDEMENT TEL QUE SOUS-AMENDÉ :

D'ajouter «et à toute loi limitant les syndicats et organisations dans l'affirmation de leur mécontentement par rapport aux politiques d'austérité» à la fin de la proposition.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que, dans le cas qu'une loi spéciale soit adoptée par l'assemblée nationale, l'AFELC encourage publiquement les syndicats à désobéir à cette dite loi et à toute loi limitant les syndicats et organisations dans l'affirmation de leur mécontentement par rapport aux politiques d'austérité.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que L'AFELC affiche sur le babillard à côté du local associatif et envoi par courriel la liste de tous les cours qui sont touchés par la grève débutant le 23 mars.

- PROPOSITION D'AMENDEMENT de remplacer «par la grève débutant le 23 mars» par «pour les grèves débutant le 23 février».

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- DE RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

Que L'AFELC affiche sur le babillard à côté du local associatif et envoi par courriel la liste de tous les cours qui sont touchés pour les grèves débutant le 23 février.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

- IL EST PROPOSÉ que les étudiant-e-s faisant parti des projets pour la nuit blanche aient accès aux locaux qu'ils-elles ont besoin durant la semaine du 23 février au 1er mars.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

2.2. Plan d'action

- IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE à 19h15.

3. Fermeture

Benjamin Gingras
Animateur

Viviane Caron
Secrétaire